

comme le soleil qui n'éclaire jamais une moitié de notre globe sans laisser l'autre partie plongée dans les ténèbres.

En tous cas, quelque soit le jugement définitif des hommes, il a été précédé d'une appréciation plus haute : l'empereur et le père ont comparu ; l'action a été pesée à la balance infaillible. Disons sur cette majesté en poussière la belle et miséricordieuse parole d'un poète :

« Ne cherchons pas plus avant dans ses œuvres ; car il nous faudrait arracher ses fautes de l'asile redouté où elles reposent dans un tremblant espoir : le sein de son père et de son Dieu ! » (1).

On a aussi reproché avec amertume, à l'empereur François, les rigueurs du Spielberg. Je ne veux point les nier. Eh ! comment révoquer en doute ce que démontre avec tant de vérité poignante et de résignation chrétienne Silvio Pellico, dans cet admirable livre qui n'a point d'esprit ! comme me disait un écrivain qui en a beaucoup (J. Janin).

Pourtant, on peut relever, dans les faits mêmes qui se rattachent au prisonnier célèbre, quelques circonstances dont il faut tenir bon compte au monarque. M. Pellico, si je m'en souviens bien, avait été condamné à mort, à Venise, pour avoir fait partie d'une société secrète, condamnation bien vénitienne, digne du *conseil des Dix*, mais qui donna lieu sans doute à l'intervention clémente du souverain, puisque la peine capitale fut commuée en quinze ans de réclusion dans la prison d'état. Il est encore juste de rappeler que cette peine, odieuse sans doute, mais enfin diminuée une première fois, fut de nouveau réduite une seconde : arrêté en 1820, à Milan, M. Pellico sortit du Spielberg en 1830. Ce sont bien là des allègements qui doivent sans doute compter au monarque qui a cependant, lui aussi, subi, dans cette triste affaire, une sévère condamnation aux yeux du monde.

(1) Gray, *Elegy in a country church-yard*.